

31.— Paiements annuels minimums garantis aux provinces¹ aux termes de la meilleure proposition et paiements annuels effectués, années terminées le 31 mars 1947-1950

Province et proposition	Paiement annuel minimum garanti ¹	Paiement en 1947 ¹	Paiement en 1948 ¹	Paiement en 1949 ¹	Paiement en 1950 ¹
(milliers de dollars)					
Terre-Neuve (seconde).....	6,209	8,110	8,886
Île du Prince-Edouard (accord spécial)...	2,100	2,329	2,429	2,650	2,847
Nouvelle-Écosse (seconde).....	10,870	12,231	12,675	13,910	15,196
Nouveau-Brunswick (première).....	8,773	9,608	10,120	11,287	12,411
Manitoba (première).....	13,540	14,607	15,172	16,743	18,385
Saskatchewan (seconde).....	15,291	15,826	16,214	17,715	19,232
Alberta (première).....	14,228	15,467	16,100	17,857	19,691
Colombie-Britannique (première).....	18,120	21,643	23,228	26,419	29,343
Total	89,131	91,711	95,938	114,691	125,991

¹ Sous réserve de déduction des subventions statutaires; voir le tableau 29, p. 1052.

Les gouvernements d'Ontario et de Québec n'ont pas passé de convention avec le gouvernement fédéral. Voici, néanmoins, quels seraient les paiements annuels minimums garantis à ces provinces: Ontario, \$67,158,800; Québec, \$56,382,000. Aux termes de la première proposition, les paiements des années financières 1948 à 1951 auraient été: Ontario, \$75,212,000, \$79,063,000, \$88,141,000 et \$96,940,000; Québec, \$64,078,000, \$67,442,000, \$74,986,000 et \$82,347,000. Le paiement annuel minimum garanti au Yukon est de \$89,365, mais les paiements annuels ont été de \$140,536 en 1948, \$156,784 en 1949 et \$168,403 en 1950.

En vertu d'une offre accessoire aux conventions mais applicable à toutes les provinces, adhérentes ou non, le gouvernement fédéral s'engage à payer aux provinces la moitié de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés provenant de la production et de la distribution d'énergie électrique, de gaz ou de vapeur au public, lorsque c'est la principale activité de la société.

Sous-section 8.— Dette nationale

La dette nationale brute du Canada, le 31 mars 1914, s'établissait à \$544,391,369, au regard d'un actif de \$208,394,519, soit une dette nette de \$335,996,850. Dette relativement légère, elle découlait presque en entier de travaux publics d'utilité générale qui, comme les chemins de fer Intercolonial et Transcontinental et les réseaux de canaux, restaient un actif, bien que peut-être non réalisable, de la nation, ou de subventions à des entreprises, comme le chemin de fer Pacifique-Canadien, lesquelles, tout en n'appartenant pas à l'État, ont grandement contribué à pousser la colonisation tout comme la production et, partant, la richesse imposable du pays. Au sens large, c'était une dette assumée pour des fins productives. En outre, elle était presque entièrement détenue en dehors du pays, le principal de la dette consolidée du gouvernement fédéral payable à Londres étant de \$302,842,485 le 31 mars 1914, contre \$617,453 seulement payable au Canada.

De 1914 à 1920, la dette brute a augmenté de près de 2,500 millions de dollars pour s'établir à 3,042 millions, en raison des dépenses considérables de guerre et d'après-guerre; bien que la dette brute ait diminué légèrement pour atteindre un minimum de \$2,544,586,411 le 31 mars 1930, des dépenses additionnelles pendant la crise économique l'ont portée à \$3,710,610,593 le 31 mars 1939.